

**REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE**

Du jeudi 26 mars 2026 à 09h00

Salle des fêtes - Site de Saint Vincent Lannouchen

Personnes présentes :

Claire BOURVEN

Amélie JOUIN

Virginie KERBRAT

Stéphanie L'HARIDON

Michelle CREACH

Jérémy LAVIEC

Maggy CONAN

Appoline YEOMAN

Clémence KERNEIS

Julien JEGO

Estelle RIBEREAU

Audrey BEGEL

Questions CGT

Questions transversales

- 1) Les salariés sont-ils informés qu'il y a un passage au CSE pour avis sur la procédure de reclassement ?

Réponse Direction :

Les salariés déclarés inaptes sont systématiquement contactés par le service Ressources Humaines, un entretien en présentiel est proposé, la consultation du CSE est expliquée à cette occasion.

- 2) Pour quelles raisons les salariés doivent se diriger vers la mairie de Roscoff pour se faire rembourser suite à des pneus crevés ?

Réponse Direction :

L'absence de précisions sur cette situation ne nous permet pas d'apporter de réponse.

3) Pouvez-vous expliquer le mode de calcul pour les salariés ayant une promotion ?

Réponse Direction :

La Convention Collective Nationale Fehap 51 prévoit dans le cadre d'une promotion une augmentation brute d'au moins 10 %.

Si l'écart entre les coefficients de référence du métier avant et après promotion ne permet pas d'atteindre cette augmentation, une indemnité de promotion est mise en place pour y parvenir.

4) Pouvez-vous confirmer que la pose de RRS et des jours de fractionnements sont possible les week-ends ? Pouvez-vous faire un rappel à l'encadrement dans ce sens.

Réponse Direction :

Les salariés expriment des souhaits d'absence et l'encadrement valide ou invalide ensuite les demandes.

A noter que 6 repos de roulement sont posés à l'initiative des salariés (article 11-5 de notre accord d'entreprise sur la durée et l'aménagement du temps de travail).

Nous confirmerons cette disposition à l'encadrement.

5) Nous vous demandons de rappeler à l'encadrement concernant le droit à la déconnexion des salariés sur leur temps de repos.

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que les salariés disposent d'un droit à la déconnexion. L'encadrement respecte ce droit.

6) Le temps de trajet pour se rendre à une formation est-il comptabilisé comme du temps de travail effectif ?

Réponse Direction :

Les règles énoncées ci-dessous ont vocation à s'appliquer uniquement au déplacement en métropole.

- La contrepartie n'est due que lorsque le temps de trajet ne coïncide pas avec l'horaire de travail. Le temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail ne donne pas lieu à contrepartie.
- il est considéré que le temps moyen entre le domicile du salarié et son lieu de travail est de 20 minutes

Le temps de trajet supérieur à 20 minutes donne droit :

- 1 heure de dépassement donne droit à 30 minutes de récupération, ½ heure de dépassement donne droit à 15 minutes de récupération, avec un plafond de 3 heures de

récupération maximum pour chaque trajet, soit 6 heures de récupération maximum pour un aller-retour.

Cette contrepartie est prise sous la forme de repos dans la quatorzaine entourant le déplacement. Si ce repos n'est pas possible pour des raisons de bon fonctionnement de service, une contrepartie financière sera versée.

- 7) Comment expliquez-vous que du temps disparaît dans certains services lors d'un départ en retraite progressive ?

Réponse Direction :

Chaque départ est l'occasion de se réinterroger sur les ressources humaines affectées aux activités.

Nous observons néanmoins, dans la plupart des situations, un simple décalage entre les départs et les recrutements lié à différentes raisons et notamment aux tensions RH rencontrées sur certains métiers.

Questions Pôle Sanitaire

- 8) Qui s'occupe de l'entretien des machines de dissolutions des produits ? Existe-t-il un contrat de maintenance ?

Réponse Direction :

La Fondation est propriétaire des centrales, nous échangeons actuellement avec un fournisseur qui pourrait assurer à l'avenir la maintenance.

- 9) Pouvez-vous nous dire que l'offre de recrutement des centres de santé est une création de poste ? (0,8 ETP CDI)

Réponse Direction :

L'offre de recrutement des centres de santé correspond à une création de poste.

- 10) Où en est la commande des vestes imperméables pour le service du SSNA ?

Réponse Direction :

Les vestes imperméables pour le service Soins de Suite Nutritionnels et Respiratoires sont réceptionnées, nous allons procéder à la distribution.

- 11) Pouvez-vous nous confirmer que la prime d'astreinte et Ségur ne sont pas incluses dans le calcul pour bénéficier de la mesure Guérini ?

Réponse Direction :

La prime d'astreinte et la prime Ségur ne sont pas incluses dans la base de calcul pour bénéficier de la « revalorisation 1.3 % ».

12) Suite à la question 9 de la commission du 29 janvier, vous avez annoncé une augmentation de 0,20 ETP de psychologue et 0,20 ETP de neuropsychologue, une décision devait être prise. Qu'en est-il ?

Réponse Direction :

Des discussions sont toujours en cours avec les médecins, en prenant notamment en compte le nouveau Pôle Enfance Famille.

13) Le travail des grilles de service neuro-loco, gériatrie, cardiologie a-t-il démarré ? Les salariés sont-ils intégrés à ce travail ?

Réponse Direction :

Le travail sur les grilles de service Neurologie-Locomoteur commencera lorsque les équipes seront créées.

Les postes à pourvoir ont été affichés jusqu'à fin mars.

14) Qui gère le Pool de Roscoff lorsque la cadre est en mission sur le site Ty Yann ?

Réponse Direction :

Le pool de Roscoff est géré par la cadre de santé du service Soin Médicaux et Réadaptation Enfants et Adolescents et Service Pool de jour.

Questions Pôle Médico-Social

15) Pourquoi les IDE qui ont fait la formation pour la réalisation des certificats de décès n'ont pas eu la prime de 60 points alors que les attestations ont été fournies au service des ressources humaines ?

Réponse Direction :

Les formations de ces IDE ont été réalisées en 2025, soit avant la signature des Négociations Annuelles Obligatoires 2026 qui octroient cette prime. Néanmoins, le paiement de la prime sera réalisé pour les quatre IDE concernées.

16) Nous vous demandons de respecter l'accord d'entreprise sur le site de Saint Vincent

Lannouchen concernant les roulements des salariés. Nous vous rappelons que les roulements doivent se répéter à l'identique. (Modification horaire au profit des salariés hublo)

Réponse Direction :

Les professionnels ont un roulement identifié. Des situations imprévues peuvent néanmoins nous contraindre à procéder parfois à des modifications après échange avec les salariés concernés.

17) Où en est le recrutement du médecin coordinateur du site de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Le recrutement d'un médecin coordinateur prescripteur pour le site de Lannouchen est en cours.

18) Suite à notre question 33 de la commission du 28 août 2025, sur l'astreinte téléphonique des IDE sur l'heure de midi et le week-end, vous nous répondez que ce sujet devait être revu en réunion d'équipe. Qu'en est-il ?

Réponse Direction :

Concernant l'heure de midi en semaine, les deux IDE organisent leur pause repas de façon décalée afin d'assurer la continuité des soins et la réponse aux éventuels appels téléphoniques.

Un rendez-vous est toutefois prévu avec le prestataire téléphonique pour connaître les possibilités d'ajuster les horaires de transfert de ligne.

Questions Pôle Social

19) Comment sont positionnés les surveillants de nuit qualifiés au niveau de la grille salariale de la fondation ? La rémunération est-elle la même pour les salariés non qualifiés ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que la rémunération de base des gardiens de nuit du pôle social est identique.

20) Suite à la question 13 de la commission du 12 février, nous n'avons pas dit que les salariés n'avaient pas accès à leur compte Equitime, mais à leur compte. Effectivement, quand les salariés se connectent, les plannings n'apparaissent pas, la page est blanche. Nous

vous demandons de faire le nécessaire pour que les salariés puissent consulter leur compteur.

Réponse Direction :

Les plannings Equitime du personnel Village Fratries sont complétés.

Les salariés peuvent consulter leur planning et leurs compteurs dans l'application Equitime. L'OAT total n'est pas visible à ce jour, car elle nécessite un développement en cours de réalisation par notre prestataire.

- 21) Comment expliquez-vous que des salariés qui ont été en arrêt maladie en 2025 n'ont pas acquis de congé trimestriel alors que depuis le 24 avril 2024, le salarié est en droit d'acquérir ces congés au même titre que les congés payés.

Réponse Direction :

La CCN FEHAP 51 précise que les congés doivent être posés sur le trimestre et qu'ils ne peuvent pas être reportés.

- 22) Où en sont les remboursements de la visite médicale obligatoire pour la conduite de transport ? Plusieurs salariés sont en attente de leur remboursement suite à l'envoi des justificatifs.

Réponse Direction :

Les remboursements des visites médicales chauffeurs s'effectuent à partir des justificatifs transmis par les salariés au service des ressources humaines. Le remboursement est réalisé sur le mois en cours ou le mois suivant.

Nous vous rappelons que les salariés ont la possibilité de communiquer ces justificatifs par courriel : visites.medicales@ildys.org, par courrier ou en remise en main propre au service des ressources humaines.

Le service des ressources humaines reste à la disposition des salariés pour toute précision complémentaire.

- 23) Comment expliquez-vous que les contrats des CDD vont jusqu'au dimanche alors qu'ils terminent le lundi ?

Réponse Direction :

Vous évoquez une situation isolée, un avenant sera proposé au salarié concerné pour régulariser sa situation.

- 24) Comptez-vous rajouter des voitures à Ker Liamm ? (Il en manque une, voire deux quand la cadre est d'astreinte)

Réponse Direction :

Une étude concernant l'utilisation des véhicules sera réalisée afin d'évaluer les besoins.

25) Pourquoi les salariés de Ker Liamm n'ont pas l'initiative de leur CP ? (Sur 5 semaines de CP, 4 sont imposées)

Réponse Direction :

L'organisation des congés payés fait l'objet d'échanges avec les professionnels de Ker Liamm. A noter toutefois que les congés payés ont été défalqués pour fixer le forfait jour des éducateurs familiaux.

Questions Pôle Ressources

26) Qui gère et alimente les compteurs Equitime du service économique et magasin ?

Réponse Direction :

En l'absence du responsable de proximité, les plannings sont gérés actuellement par le responsable du département Investissements et Logistique.

27) Où en est le recrutement des deux postes vacants du service technique de Brest ?
Comment est l'organisation du travail avec 2 ETP en moins ?

Réponse Direction :

Les recrutements sont actuellement en cours.

Dans l'attente, le service a été renforcé par deux salariés recrutés en CDD.

28) Il semblerait qu'un salarié du service informatique ait reçu une promotion. Pouvez-vous nous confirmer ? Si oui, quelles sont les nouvelles et comment sont réparties les anciennes tâches ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons qu'un salarié du service informatique a bénéficié d'une formation d'ingénieur systèmes et réseaux. Ce salarié a effectivement bénéficié ensuite d'une revalorisation, il pilote aujourd'hui les activités d'exploitation (postes de travail, serveurs et réseaux).

29) En CSE, il a été évoqué que les grilles des salariés de l'accueil de Roscoff seraient revues en avril. Le travail a-t-il commencé ?

Réponse Direction :

Ce travail est en cours, il nécessite des échanges avec l'équipe. Nous vous confirmons que les cycles seront très rapidement finalisés.

- 30) Suite à la question 32 de la commission du 27 novembre 2025, vous nous répondez que le roulement actuel respecte la durée de travail. Nous vous rappelons que la convention collective dit que les salariés doivent avoir 4 jours de repos dont 2 consécutifs par quinzaine. Il nous semble que les grilles qui ont été validées en 2017 ne présentaient pas une grille avec 8 jours de travail consécutif et uniquement 3 jours de repos dans la quinzaine, des modifications ont-elles eu lieu depuis ?

Réponse Direction :

Ce travail est en cours, il nécessite des échanges avec l'équipe. Nous vous confirmons que les cycles de travail seront très rapidement finalisés et présentés en CSE.

- 31) Pourquoi le poste vacant de l'accueil (1 ETP) n'est pas mis à l'affichage ainsi que le poste 0,5 ETP suite à un départ en retraite progressive ?

Réponse Direction :

Les postes vacants de l'accueil sont mis à l'affichage.

- 32) Pourquoi les appels sans réponses de la direction reviennent à l'accueil de Roscoff au lieu de l'accueil de Ty Yann ?

Réponse Direction :

Nous travaillons actuellement le circuit des appels téléphonique avec pour objectif de retenir une organisation efficiente.

- 33) Sur le site de Roscoff, il reste 2 boîtes aux lettres vides. Est-il possible de séparer les boîtes aux lettres du service de lingerie et du service de restauration ?

Réponse Direction :

Nous allons échanger avec les professionnels concernés.

Questions SUD

Questions transversales

- 1) Pourriez-vous élargir les entrées par badge de la salle de sport aux salariés de Lannouchen afin que tous les salariés de la fondation puissent y entrer ?

Réponse Direction :

Nous allons étudier cette possibilité avec les professionnels concernés.

- 2) Où en êtes-vous dans l'installation d'un ballon d'eau chaude dans le gymnase ?

Réponse Direction :

Nous avons effectué la commande et prévoyons de réaliser l'installation avant les congés d'été.

- 3) Pensez-vous installer un éclairage indépendant, un sol lavable et aménager un vestiaire au gymnase dans le cadre du sport au travail ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que nous allons installer un éclairage indépendant. L'aménagement d'un vestiaire n'est pas prévu à ce jour mais nous sommes d'accord pour l'étudier sans le prioriser par rapport aux travaux déjà planifiés.

- 4) Pouvez-vous remettre un panneau d'interdiction de se garer devant la porte d'issue de secours de la pédiatrie de Roscoff ?

Réponse Direction :

Un panneau a été installé le 24 mars.

Une rencontre est également programmée entre la Direction de la Fondation, la communauté de communes et les occupants de l'hôtel de recherche.

- 5) Comment allez-vous organiser la fréquentation du self avec 50 personnes en plus le midi suite au déménagement de la cardiologie ?

Réponse Direction :

Le self dispose de plus de 150 places.

Nous pensons par ailleurs rouvrir la « petite salle » et revoir les créneaux de passage pour améliorer la fluidité du service.

- 6) Pouvez-vous mettre les derniers accords QVTC et GEPC en lecture sur l'intranet ?

Réponse Direction :

Les accords QVCT et GEPP sont à la disposition des salariés sur l'intranet.

7) Quelles sont les critères appliqués pour bénéficier des 20% de cotisation retraite lors d'un départ en retraite progressive ?

Réponse Direction :

Ce dispositif est encadré comme suit dans l'accord QVCT :

- Les demandes doivent être formulées au plus tard le 30 novembre de chaque année pour une mise en œuvre l'année suivante ;
- Dans la limite de douze prises en charge pour la première année sur l'ensemble des établissements de la Fondation et dix prises en charge pour les années suivantes, en priorisant ;
- Les demandes sont priorisées selon les critères suivants :
 1. Salariés entrant dans les critères de pénibilité reconnus par la loi ;
 - a) Le travail de nuit ; Réalisé entre minuit et 5h, au moins 120 nuits par an.
 - b) Le travail en équipes successives alternantes : Alternance régulière de postes matin / après-midi / nuit, au moins 30 nuits par an.
 - c) Le travail répétitif : Répétition d'un même geste à un rythme contraint, avec un temps de cycle ≤ 1 minute, ou plus de 30 actions techniques par minute, pendant au moins 900 heures par an.
 - d) Le travail en milieu hyperbare : Intervention en environnement à pression supérieure à l'atmosphère (plongée, caisson hyperbare, etc.), au moins 60 interventions par an.
 - e) L'exposition à des températures extrêmes : Températures $\leq 5^{\circ}\text{C}$ ou $\geq 30^{\circ}\text{C}$, pendant au moins 900 heures par an.
 - f) L'exposition au bruit : Exposition moyenne ≥ 81 dB(A) sur 8 heures ou pics ≥ 135 dB(C), pendant au moins 600 heures par an.
 2. Salariés ayant fait l'objet d'un aménagement de poste en lien avec les services de santé au travail ;
 3. L'âge du salarié ;
- La prise en charge des cotisations peut aller au maximum jusqu'à 0,20 ETP.
- La prise en charge des cotisations peut s'appliquer pour une durée maximale de deux ans avant le départ en retraite.

Questions Pôle Sanitaire

- 8) Avez-vous fixé une date pour le déménagement de la cardiologie de Saint Luc sur Perharidy ? Quelles seront les modalités ? (Combien et quels salariés vont participer ? Combien de jours est-il prévu ?)

Réponse Direction :

La date n'est pas encore définitivement fixée pour le déménagement du service Soin Médicaux et de Réadaptation Cardiologie de St Luc vers le site de Perharidy. Nous travaillons actuellement sur les modalités de ce déménagement.

- 9) Pourriez -vous nous expliquer pourquoi les aides-soignantes de la pédiatrie de Roscoff doivent aller aussi souvent dans un autre service depuis le mois de janvier ? Quelles solutions pouvez-vous envisager pour que ce problème ne soit pas récurrent ?

Réponse Direction :

Il n'y a pas eu de changement d'affectations en janvier.

Quatre changements d'affectation ont été effectués en février vers les Service de Soins Médicaux de Réadaptation Locomoteurs. Des changements d'affectation vers le Service de Soins Médicaux de Réadaptation en Neurologie ont également été réalisés en mars.

Nous prenons en compte l'activité et les ressources humaines présentes pour décider de ces affectations.

- 10) Pouvez-vous informer les salariés du pool de Roscoff, des discussions en cours concernant leur roulement ?

Réponse Direction :

Nous confirmons aux salariés du pool que nous échangeons actuellement avec les organisations syndicales sur les dispositions de l'accord pool.

- 11) Est-ce que le détachement de Madame Lazennec sur la pédiatrie de Brest va se prolonger ? Si oui jusqu'à quand ?

Réponse Direction :

Le temps de la cadre évoquée est pérennisé sur l'encadrement des deux sites de Brest et Roscoff.

- 12) Quand le poste de psychologue va être pourvu sur le service de pédiatrie de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le poste de psychologue sur le service de Service de Soin Médicaux et Réadaptation en

Pédiatrie de Roscoff sera pourvu le 6 mai 2026.

13) Où en est l'installation d'un bloc porte aimanté dans la salle de soins de neurologie ?

Réponse Direction :

Il n'y a pas, à ce jour, de commande engagée.

Questions Pôle Ressources

14) Où en êtes-vous dans la construction du planning des salariés de l'accueil de Roscoff qui doit être effectif au mois d'avril ?

Réponse Direction :

Ce travail est en cours, il nécessite des échanges avec l'équipe. Nous vous confirmons que les cycles seront très rapidement finalisés.

15) Pourriez-vous reboucher un trou dans le sol des archives ? (Risque de chute important)

Réponse Direction :

L'intervention a été réalisée le mardi 24 mars 2026.

16) Monsieur Morin devait rencontrer les salariés des archives afin de discuter autour des futurs aménagements et des travaux à venir, cela va-t-il été réalisé ?

Réponse Direction :

Un premier échange a été organisé le 24 mars.

17) Il y a un problème de fuite d'eau important au niveau de la centrale de la cuisine de Roscoff, quelles solutions pouvez-vous envisager ?

Réponse Direction :

Il ne s'agit pas d'une fuite d'eau mais d'une « erreur » d'utilisation du matériel de nettoyage. Nous allons réaliser une fiche d'utilisation du matériel.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 30 avril 2026 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le vendredi 24 avril à 17h00